# RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

#### PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

**DÉCRET N° 2024** – 716 DU 18 JANVIER 2024 portant nomination des membres du Conseil de Supervision du Centre national des Investigations numériques.

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022;
- vu le décret n° 2023-599 du 29 novembre 2023 portant création, organisation et fonctionnement du Centre national des Investigations numériques ;

## **DÉCRÈTE**

## **Article premier**

Sont nommées membres du Conseil de Supervision du Centre national des Investigations numériques, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur Romuald WADAGNI, Ministre de l'Economie et des Finances, Ministre d'Etat;
- monsieur **Yvon DETCHENOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- madame **Aurelie ADAM SOULE ZOUMAROU**, Ministre du Numérique et de la Digitalisation ;
- monsieur Bertin BADA, Directeur du Cabinet militaire du Président de la République ;
- monsieur **Laurent ZOMAHOUN**, Directeur des Services de Liaison et de la Documentation.



## Article 2 : Présidence du Conseil de Supervision

Le Conseil de Supervision est présidé par monsieur Romuald WADAGNI

### Article 3: Prise d'effet

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 18 janvier 2024

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON -

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI Ministre d'État

<u>AMPLIATIONS</u>: PR 6; AN 4; CC 2; CS 2; C.COM 2; CES 2; HAAC 2; HCJ 2; MEF 2; AUTRES MINISTÈRES 21; SGG 4; INTERESSES 5; JORB 1.